AMPERE INDUSTRY FLOOR PAINT 2K WB - Durcisseur

Code : 13804

Version: 4 **Révision: 10/10/2025** Revisión précédente: 16/09/2025 Date d´impression: 10/10/2025

RUBRIQUE 1 — IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/DE L'ENTREPRISE

1.1 IDENTIFICATEUR DE PRODUIT:

AMPERE INDUSTRY FLOOR PAINT 2K WB – Durcisseur

Code : 13804 **UFI**: WKD6-108Y-400A-VKP9

1.2 UTILISATIONS IDENTIFIÉES PERTINENTES DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE ET UTILISATIONS DÉCONSEILLÉES:

Utilisations prévues (principales fonctions techniques): [X] Industriel [X] Professionnelle [ ] consommation

Durcisseur, en combinaison avec des polymères hydroxilés, principalement polyesters et polyacrylates, pour la préparation de systèmes à 2 composants.

Secteurs d´utilisation:

Utilisations professionnelles (SU22).

Types d'utilisation du PCN:

Produits chimiques : non catégorisés.

Utilisations déconseillées:

Ce produit n´est pas recommandé pour toute utilisation ou pour les secteurs d´utilisation industrielle, professionnelle ou de consommation autres que ceux cités précedemment comme ´Utilisations prévues ou identifiées´.

Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l´utilisation, selon l´annexe XVII du Règlement (CE) nr. 1907/2006:

Contient des diisocyanates: Ne peuvent être mis sur le marché comme substances telles quelles, comme constituant d'autres substances ou dans des mélanges pour usage(s) industriel(s) et professionnel(s) après le 24 février 2022, sauf si: a) la concentration en diisocyanates, individuellement et en combinaison, est inférieure à 0,1 % en poids, ou b) le fournisseur veille à ce que le destinataire de la ou des substances ou du ou des mélanges reçoive les informations relatives aux exigences prévues au point 1 b), et à ce que la mention suivante soit placée sur l'emballage, d'une manière visuellement distincte des autres informations figurant sur l'étiquette: «À partir du 24 août 2023, une formation adéquate est requise avant toute utilisation industrielle ou professionnelle». Consulter le texte législative originale pour plus de détails.

1.3 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNEES DE SECURITE:

A.M.P.E.R.E. SYSTEM
3 rue Antoine Balard - Z.I. du Vert Galant
95310 Saint-Ouen-l'Aumône - FRANCE
Tel: + 33 1 34 64 72 72 / Fax: +33 1 30 37 55 17
fds@amperesystem.com

1.4 NUMERO D'APPEL D'URGENCE:

France : N° ORFILA (INRS) +33 1 45 42 59 59
Belgique/Luxembourg : Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Militaire Reine Astrid - Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussels : +32 70 245 245 (8002 5500, du Grand-Duché de Luxembourg)

RUBRIQUE 2 — IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE:

La classification des mélanges est faite selon les principes suivants: a) lorsque des données (tests) sont disponibles pour la classification des mélanges, elles sont généralement classifiées sur la base de ces données, b) en l´absence de données (tests) pour les mélanges, des méthodes d´interpolation ou d´extrapolation sont généralement utilisées pour évaluer le risque, en utilisant les données de classification disponibles pour des mélanges similaires, et c) en l'absence d'essais et d'informations permettant d'appliquer des techniques d'interpolation ou d'extrapolation, des méthodes sont utilisées pour classer l'évaluation des risques sur la base des données des composants individuels du mélange.

Classification selon le Règlement (UE) nº 1272/2008~2024/197 (CLP):

DANGER:Skin Irrit. 2:H315|Eye Dam. 1:H318|Skin Sens. 1:H317|STOT SE (irrit.) 3:H335|STOT SE (narcosis) 3:H336|Aquatic Chronic 3:H412

Classe de danger	Classification du mélange	Cat.	Routes d´exposition	Organes cibles	Effets
Physico-chimique: Non classé					
Santé humaine:	Skin Irrit. 2:H315 c) Eye Dam. 1:H318 c) Skin Sens. 1:H317 c) STOT SE (irrit.) 3:H335 c) STOT SE (narcosis) 3:H336 c)	Cat.2 Cat.1 Cat.1 Cat.3 Cat.3	Peau Yeux Peau Inhalation Inhalation	Peau Yeux Peau Voies respiratoires SNC	Irritation Lésions graves Allergie Irritation Narcosis
Environnement:	Aquatic Chronic 3:H412 c)	Cat.3	-	-	-

Le texte intégral des mentions de danger est indiqué dans la section 16.

Note: Lorsque dans la section 3 on utilise une fourchette de pourcentages, les dangers pour la santé et l´environnement décrivent les effets de la concentration plus élevée de chaque composant, mais inférieur à la valeur maximale indiquée.

2.2 ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE:

Le produit est étiqueté avec la mention d´arvetissement DANGER en accord avec le Réglement (UE) nº 1272/2008~2024/197 (CLP).

- Mentions de danger:

H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- Conseils de prudence:

P280	Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.
P362+P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P303+P361+P353-P352-P312	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l''eau [ou se doucher]. Laver abondamment à l''eau et au savon. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P304+P340-P312	EN CAS D´INHALATION: Transporter la personne à l´extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P305+P351+P338-P310	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l´eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P273-P501	Éviter le rejet dans l´environnement. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.

- Indications additionelles:

EUH204	Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.
-	À partir du 24 août 2023, une formation adéquate est requise avant toute utilisation industrielle ou professionnelle.

- Substances qui contribuent à la classification:

Oligomères de HDI, isocyanurate
Homopolymère de diisocyanate d´isophorone
Acétate de n-butyle
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

Autres composants sensibilisants :

Diisocyanate d´isophorone
1,6-di-isocyanate d'hexaméthylène

2.3 AUTRES DANGERS:

Dangers qui n´entraînent pas la classification, mais qui peuvent contribuer aux dangers généraux du mélange:

- Autres dangers physico-chimiques:

On ne connâit pas des autres effets néfastes pertinentes.

- Autres effets néfastes physicochimiques pour la santé humaine:

En cas de contact prolongé, la peau peut dessécher. Les personnes avec voies respiratoires hypersensibles (par example, avec de l´asthme ou de la bronchite chronique) ne devraint pas manipuler ce produit.

- Autres effets néfastes pour l´environnement:

Ne contient pas des substances qui répondent aux critères PBT/vPvB.

Propriétés perturbant le système endocrinien:

Ce produit ne contient pas de substances aux propriétés de perturbation endocrinienne identifiées ou en cours d''évaluation.

AMPERE INDUSTRY FLOOR PAINT 2K WB - Durcisseur

Code : 13804

Version: 4 **Révision: 10/10/2025** Revisión précédente: 16/09/2025 Date d´impression: 10/10/2025

RUBRIQUE 3 — COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 SUBSTANCES:

Non applicable (mélange).

3.2 MÉLANGES:

Ce produit-ci est un mélange.

Description chimique:

Dissolution de résines

COMPOSANTS DANGEREUX:

Substances qui interviennent en pourcentage supérieur à la limite d´exemption:

40 < C < 50 %	Oligomères de HDI, isocyanurate CAS: 28182-81-2, EC: 931-274-8, REACH: 01-2119485796-17 CLP: Attention: Acute Tox. (inh.) 4:H332 (ATE=11000 mg/m3) | Skin Sens. 1:H317 | STOT SE (irrit.) 3:H335	REACH	
25 < C < 30 %	Homopolymère de diisocyanate d´isophorone CAS: 53880-05-0, EC: 500-125-5 CLP: Attention: Skin Sens. 1:H317	Notifié	
10 < C < 15 %	Acétate de n-butyle CAS: 123-86-4, EC: 204-658-1, REACH: 01-2119485493-29 CLP: Attention: Flam. Liq. 3:H226 | STOT SE (narcosis) 3:H336 | EUH066	ATP01	
10 < C < 15 %	Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle CAS: 108-65-6, EC: 203-603-9, REACH: 01-2119475791-29 CLP: Attention: Flam. Liq. 3:H226 | STOT SE (narcosis) 3:H336	REACH	
5 < C < 10 %	Phosphate de tridécyle éthoxylé CAS: 9046-01-9, EC: 618-558-4 CLP: Danger: Skin Irrit. 2:H315 | Eye Dam. 1:H318 | Aquatic Chronic 2:H411	Autoclassé	
C < 1 %	Cyclohexyldiméthylamine CAS: 98-94-2, EC: 202-715-5, REACH: 01-2119533030-60 CLP: Danger: Flam. Liq. 3:H226 | Acute Tox. (inh.) 3:H331 (ATE=500 mg/m3) | Acute Tox. (skin) 3:H311 (ATE=380 mg/kg) | Acute Tox. (oral) 3:H301 (ATE=272 mg/kg) | Skin Corr. 1B:H314 | Eye Dam. 1:H318 | Aquatic Chronic 2:H411	REACH	
C < 0,5 %	Diisocyanate d´isophorone CAS: 4098-71-9, EC: 223-861-6, REACH: 01-2119490408-31 CLP: Danger: Acute Tox. (inh.) 3:H331 (ATE=3000 mg/m3) | Skin Irrit. 2:H315 | Eye Irrit. 2:H319 | Resp. Sens. 1:H334 | Skin Sens. 1:H317 | STOT SE (irrit.) 3:H335 | Aquatic Chronic 2:H411	CLP00	Resp. Sens. 1, H334: C ≥0,5 % Skin Sens. 1, H317: C ≥0,5 %
0,1 < C < 0,2 %	1,6-di-isocyanate d'hexaméthylène CAS: 822-06-0, EC: 212-485-8, REACH: 01-2119457571-37 CLP: Danger: Acute Tox. (inh.) 1:H330 (ATE=124 mg/m3) | Acute Tox. (oral) 4:H302 (ATE=738 mg/kg) | Skin Irrit. 2:H315 | Eye Irrit. 2:H319 | Resp. Sens. 1:H334 | Skin Sens. 1:H317 | STOT SE (irrit.) 3:H335	REACH	Resp. Sens. 1, H334: C ≥0,5 % Skin Sens. 1, H317: C ≥0,5 %

Impuretés:

Ne contient pas d´autres composants ou impuretés qui pourraient influencer dans la classification du produit.

Adjuvants de stabilisation:

Aucun.

Référence à d´autres sections:

Pour plus d´informations sur composants dangereux, voir rubriques 8, 11, 12 et 16.

SUBSTANCES EXTRÊMEMENT PRÉOCCUPANTES (SVHC):

Liste mise à jour par l´ECHA sur 25/06/2025.

Substances SVHC soumises à autorisation, y compris dans l´annexe XIV du Règlement (CE) nr. 1907/2006:

Aucune.

Substances SVHC candidates à inclure dans l´annexe XIV du Règlement (CE) nr. 1907/2006:

Aucune.

SUBSTANCES PERSISTANTS, BIOACCUMULABLES ET TOXIQUES (PBT), OU TRÉS PERSISTANTS ET TRÉS BIOACCUMULABLES (VPVB):

Ne contient pas des substances qui répondent aux critères PBT/vPvB.

Substances POP incluses dans le RÈGLEMENT (UE) 2019/1021~2020/784 relatif aux polluants organiques persistants:

Aucune.

AMPERE INDUSTRY FLOOR PAINT 2K WB - Durcisseur

Code : 13804

Version: 4 **Révision: 10/10/2025** Revisión précédente: 16/09/2025 Date d´impression: 10/10/2025

RUBRIQUE 4 — PREMIERS SECOURS

4.1 DESCRIPTION DES MESURES DE PREMIERS SECOURS:

Les symptômes peuvent apparaître aprés l´exposition, de sorte qu´en cas d´une exposition directe au produit, en cas de doute, ou si les symptômes persistent, appeler un médecin.Ne jamais rien donner à boire au sujet inconscient.Les secouristes doivent faire attention è se proteger lui mêmes et utiliser les moyens de protection individuelles recommandées s´il y a une possibilité d´exposition.Lors des premiers secours utiliser des gants protecteurs.

Route d´exposition	Symptômes et effets, aigus et différés	Description des premiers secours
Inhalation:	L´inhalation de vapeurs de solvants peut provoquer céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et, dans les cas extrêmes, perte de conscience.L´inhalation produit des irritation des mucoses, toux et des difficultés respiratoires.	Retirer le sujet de la zone contaminée et l´amener en plein air.Si la respiration est irrégulière ou en cas d´arrêt respiratoire, respiration artificielle.Une victime inconsciente doit être placée en position latérale de sécurité (PLS).Maintenir la victime couverte avec une couverture et appeler un médecin.
Peau:	Le contact avec la peau produit rougeur et douleur.En cas de contact prolongé, la peau peut dessécher.	Oter immédiatement, sur place, les vêtements souillés.Laver soigneusement et abondamment les zones affectées avec de l´eau froide ou tiède savonneuse, ou bien avec un autre produit approprié pour le nettoyage de la peau.Ne pas utiliser de solvants.
Yeux:	Le contact avec les yeux cause rougissement, douleur et brulûres profondes graves.	Enlever les verres de contact.Rinçage à l´eau immédiat et abondant pendant 15 minutes au moins, tout en maintenant les paupières écartées, jusqu´à ce que l´irritation soit descendue.Consulter immédiatement un ophtalmologiste.
Ingestion:	Par ingestion, peut causer irritation de la gorge, douleur abdominale, somnolence, nausées, vomissement et diarrhée.	En cas d´ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l´emballage ou l´étiquette. Ne pas tenter de faire vomir, dû au risque d´aspiration.Mettre en position demi-assise et laisser au repos.

4.2 PRINCIPAUX SYMPTÔMES ET EFFETS, AIGUS ET DIFFÉRÉS:

Les principaux symptômes et effets sont indiqués dans les sections 4.1 et 11.1

4.3 INDICATION DES EVENTUELS SOINS MÉDICAUX IMMÉDIATS ET TRAITEMENTS PARTICULIERS NÉCESSAIRES:

Information pour le médecin:

Le traitement doit se diriger au control des symptômes et des conditions cliniques du patient..

Antidotes et contre-indications:

Il n´est pas connu un antidote spécifique.

RUBRIQUE 5 — MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 MOYENS D'EXTINCTION:

Poudres spécifiques ou CO2. En cas d´incendies plus graves utiliser aussi de la mousse résistante à l´alcool et eau pulvérisée. Ne pas utiliser pour l´extinction: jet direct d´eau. Le jet d´eau direct peut ne pas être efficace pour éteindre l´incendie, étant donné que le feu peut se propager.

5.2 DANGERS PARTICULIERS RÉSULTANT DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE:

Lors de la combustion ou de la décomposition thermique, des produits dangereux peuvent se former: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, oxydes d'azote, vapeurs d'isocyanate, traces d'acide cyanhydrique, oxydes de phosphore.L´exposition aux produits de combustion ou décomposition peut comporter des risques pour la santé.

5.3 CONSEILS AUX POMPIERS:

Équipements de protection particuliers:

Selon la magnitude de l´incendie, il serait nécessaire d´utiliser des vêtements de protection contre la chaleur, appareil respiratoire isolant autonome, gants, lunettes protectrices ou masques faciaux et bottes.Si l´équipement de protection contre l´incendie n´est pas disponible ou n´est pas utilisée, combattre l´incendie d´un endroit protégé ou à une distance de sécurité.La norme EN469 offre un niveau de protection de base en cas d´incidents chimiques.

Autres recommandations:

Refroidir à l´eau pulvérisée les tanks, citernes ou récipients proches de la source de chaleur ou du feu.Rester du côté d´où vient le vent.Éviter les produits utilisés dans la lutte contre l´incendie, de passer aux écoulements, égouts ou aux cours d´eau.

RUBRIQUE 6 — MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES, ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCÉDURES D'URGENCE:

Éliminer les possibles sources d´ignition et, s´il est nécessaire, ventiler la zone. Ne pas fumer.Éviter le contact direct du produit.Éviter l´inhalation des vapeurs.Maintenir les personnes sans protection en position opposée au sens du vent.

6.2 PRÉCAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT:

Éviter la contamination d´égouts, d´eaux superficielles ou souterraines, ainsi que du sol.Au cas où de grands déversements se produiraient ou si le produit contamine des lacs, rivières ou des égouts, informer les autorités compétentes, conformément à la législation locale.

6.3 MÉTHODES ET MATÉRIEL DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE:

Recueillir le déversement avec des matériaux absorbants non combustibles (terre, sable, vermiculite, terre de diatomées, etc..). Les zones contaminées doivent être immédiatement nettoyées avec un décontaminant approprié. Un décontaminant (inflammable) peut être constitué par: eau/éthanol ou isopropanol/solution d´ammoniaque concentrée (d=0,880) = 45/50/5 parties en volume. Un décontaminant (non inflammable) est le formé par: eau/carbonate de sodium = 95/5 parties en poids. Ajouter le même décontaminant sur les résidus et attendre quelques jours dans des emballages non fermés, jusqu´à la fin de la réaction. Garder les restes dans un conteneur fermé.

6.4 RÉFÉRENCE À D'AUTRES RUBRIQUES:

Pour des informations de contact en cas d´urgence, voir rubrique 1.
Pour des informations pour une manipulation sans danger, voir rubrique 7.
Pour le contrôle d´exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.
Pour l´élimination des résidus, suivre les recommandations de la rubrique 13.

RUBRIQUE 7 — MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER:

Accomplir la législation en vigueur sur la santé et la sécurité au travail.

- Recommandations générales:

Utiliser dans des zones libres de sources d´ignition et à l´écart de sources de chaleur ou électriques.Ne pas fumer.Éviter tout genre de déversement ou fuite.Ne pas laisser les récipients ouverts.

- Recommandations pour prévenir des risques d´incendie et d´explosion:

Les vapeurs sont plus lourdes que l´air. pouvant s´étaler le long du sol à des grandes distances et peuvent former à l´aide de l´air des mélanges qui au contact de sources d´ignition lointaines peuvent s´enflammer ou exploser.Dû à l´inflammabilité, ce matériel ne peut être utilisé que dans des zones libres de sources d´ignition et à l´écart de sources de chaleur ou électriques.Éteindre les téléphones portables et ne pas fumer.Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles.

Point d'éclair	44* ºC (Abel-Pensky)	CLP 2.6.4.3.
Température auto-inflammation:	Non applicable (il mantient pas la combustion).	

- Recommandations pour prévenir des risques toxicologiques:

Les personnes ayant des antécédents d´asthme, d´allergies, maladies chroniques ou répétées ne doivent pas être employées à des procédures utilisant ce produit.Ne pas manger, boire ou fumer pendant la manipulation.Après manipulation, se laver les mains avec de l´eau savonneuse. Pour le contrôle d´exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.

- Recommandations pour prévenir la contamination de l´environnement:

Éviter tout déversement à l´environnement.Prêter une attention spéciale à l´eau de nettoyage. En cas de déversement accidentel, suivre les instructions de la rubrique 6.

7.2 CONDITIONS D'UN STOCKAGE SÛR, Y COMPRIS LES ÉVENTUELLES INCOMPATIBILITÉS:

Interdire la zone aux personnes non autorisées. Conserver à l´écart des aliments et boissons, compris ceux pour animaux. Conserver hors de portée des enfants. Le produit doit être stocké isolé de sources de chaleur et électriques. Ne pas fumer dans l´aire de stockage. S´il en est possible, éviter l´incidence directe de radiation solaire. Éviter des conditions d´humidité extrêmes. Réagit avec l´eau, dégageant du CO2, et donc avec le danger de crevaison dans des emballages fermés, conséquence de l´augmentation de pression. Les emballages partiellement utilisés doivent être ouverts avec soin. Conséquence de la sensibilité à l´humidité des isocyanates, ce produit doit se conserver dans le récipient d´origine, ou bien sous pression d´azote sec, par exemple. Pour éviter le rejet accidentel du produit après ouverture des récipients, fermer à nouveau soigneusement et placez-les en position verticale. Pour plus d´informations, voir rubrique 10.

- Classe de magasin:

D´après les dispositions en vigueur.

- Temps de stockage:

24 Mois.

- Températures:

min:5 ºC, max:40 ºC (recommandé).

- Matières incompatibles:

Conserver à l´écart de l'eau, alcalis, amines, alcools, agents oxydants, acides, métaux, peroxydes.Nettoyer l´équipement d´application avec un solvant compatible.

- Type d´emballage:

Selon réglementations en vigueur.

- Quantités limites (Seveso III): Directive 2012/18/UE:

Non applicable (les critères de classification ne sont pas remplis).

7.3 UTILISATION(S) FINALE(S) PARTICULIÈRE(S):

Aucune recommandation particulière disponible différente à celles indiquées pour l´usage de ce produit.

AMPERE INDUSTRY FLOOR PAINT 2K WB - Durcisseur

Code : 13804

Version: 4 **Révision: 10/10/2025** Revisión précédente: 16/09/2025 Date d´impression: 10/10/2025

RUBRIQUE 8 — CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 PARAMETRES DE CONTRÔLE:

Si un produit contient des ingrédients présentant des limites d´exposition, peut être nécessaire la surveillance personnel, de l´atmosphère de travail ou biologique, pour déterminer l´efficacité de la ventilation ou d´autres mesures de contrôle et/ou la nécessité d´utiliser un équipe de protection respiratoire. Référence doit être faite a normes comme EN689, EN14042 et EN482 concernant les méthodes pour évaluer l´exposition par inhalation aux agents chimiques, et l´exposition aux agents chimiques et biologiques. Réference doit être aussi faite aux documents d´orientation nationaux relatifs aux méthodes pour déterminer les substances dangereuses.

- LIMITES D"EXPOSITION PROFESSIONNELLE (VLE)

INRS 2012 (ED 984) (Decret 2012-746) (France, 2012)	An	VME ppm	VME mg/m3	VLCT ppm	VLCT mg/m3	Observations	Table MP non.
Oligomères de HDI, isocyanurate	1993	-	-	-	1		62
Acétate de n-butyle	1983	150	710	200	940		84
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	2007	50	275	100	550	*Vd	
Diisocyanate d´isophorone	1986	0,01	0,09	0,02	0,18	AR	62
1,6-di-isocyanate d'hexaméthylène	1986	0,01	0,075	0,02	0,15	AR	62

VME - Valeur limite moyenne d´exposition 8 heures, VLCT - Valeur limite d´exposition court terme, MP - Maladie Professionelle.
**Vd - Risque de pénétration percutanée.
AR - Risque d´allergie respiratoire.

- Risque de pénétration percutanée (*Vd):
Indique que, par les expositions à cette substance, la contribution par voui cutanée, y compris les muqueuses et les yeux, peut être importante por la teneur totale du corps si aucune mesure n´est prise pour empêcher l´absorption. il y a certains agents chimiques auxquels l´absorption percutanée, à la fois en phase liquide et la vapeur, peut être très élevée, pouvant être cette voie d´entrée d´importance égale ou supérieure même que l´inhalation. Dans ces situations, il est indispensable l´utilisation du contrôle biologique pour pouvoir quantifier la quantité global e polluants absorbés.

- VALEURS LIMITES BIOLOGIQUES (VLB):

Non établi

- NIVEAU DÉRIVÉ SANS EFFET (DNEL):

Le niveau dérivé sans effet (DNEL) est un niveau d´exposition qui est consideré comme sûr, derivée de données toxicologiques selon directrices specifiques inclus dans REACH. Les valeurs DNEL peuvent diférer d´un limite d´exposition professionnel (VLE) pour le même produit chimique. Les valeurs VLE peuvent être recommandées pour une determinée entreprise, un organisme de réglementation du gouvernement ou d´une organisation d´experts. Bien que sont considerées aussi comme protecteurs de la santé, les valeurs VLE sont dérivés par un procédé différent de REACH.

- NIVEAU DÉRIVÉ SANS EFFET, TRAVAILLEURS:- Efects systémiques, aiguë et chroniques:	DNEL Inhalation mg/m3		DNEL Cutanée mg/kg bw/d		DNEL Oral mg/kg bw/d	
Diisocyanate d´isophorone	s/r (a)	s/r (c)	a/r (a)	a/r (c)	- (a)	- (c)
Oligomères de HDI, isocyanurate	s/r (a)	s/r (c)	s/r (a)	s/r (c)	- (a)	- (c)
Phosphate de tridécyle éthoxylé	- (a)	- (c)	- (a)	- (c)	- (a)	- (c)
Homopolymère de diisocyanate d´isophorone	- (a)	- (c)	- (a)	- (c)	- (a)	- (c)
Cyclohexyldiméthylamine	- (a)	- (c)	- (a)	- (c)	- (a)	- (c)
Acétate de n-butyle	960 (a)	480 (c)	11 (a)	11 (c)	- (a)	- (c)
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	- (a)	275 (c)	- (a)	153,5 (c)	- (a)	- (c)
1,6-di-isocyanate d'hexaméthylène	0,07 (a)	0,035 (c)	- (a)	- (c)	- (a)	- (c)

- NIVEAU DÉRIVÉ SANS EFFET, TRAVAILLEURS:- Effets locaux, aiguë et chroniques:	DNEL Inhalation mg/m3		DNEL Cutanée mg/cm2		DNEL Yeux mg/cm2	
Diisocyanate d´isophorone	0,045 (a)	0,045 (c)	a/r (a)	a/r (c)	a/r (a)	- (c)
Oligomères de HDI, isocyanurate	1 (a)	0,5 (c)	a/r (a)	a/r (c)	s/r (a)	- (c)
Phosphate de tridécyle éthoxylé	- (a)	- (c)	- (a)	- (c)	- (a)	- (c)
Homopolymère de diisocyanate d´isophorone	- (a)	- (c)	- (a)	- (c)	- (a)	- (c)
Cyclohexyldiméthylamine	35 (a)	35 (c)	- (a)	- (c)	- (a)	- (c)
Acétate de n-butyle	960 (a)	480 (c)	s/r (a)	s/r (c)	s/r (a)	- (c)
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	- (a)	- (c)	- (a)	- (c)	- (a)	- (c)
1,6-di-isocyanate d'hexaméthylène	0,07 (a)	0,035 (c)	- (a)	- (c)	- (a)	- (c)

- Niveau dérivé sans effet, population générale:

Non applicable (produit per utilisation professionnelle ou industrielle).
(a) - Aiguë, exposition à court terme, (c) - Chronique, exposition prolongée ou répétée.
(-) - DNEL non disponible (pas de données d´enregistrement REACH).
s/r - DNEL non derivé (pas de risque identifié).
a/r - DNEL non derivé (risque élevé).

- CONCENTRATION PRÉVISIBLE SANS EFFET (PNEC):

- CONCENTRATION PRÉVISIBLE SANS EFFET, ORGANISMES AQUATIQUES:- Eau douce, marin et déversements intermitentes:	PNEC Eau douce mg/l	PNEC Marin mg/l	PNEC Intermittent mg/l
Diisocyanate d´isophorone	0.027	0.0004	0.04
Oligomères de HDI, isocyanurate	0.127	0.0127	1.27

Phosphate de tridécyle éthoxylé	-	-	-
Homopolymère de diisocyanate d´isophorone	-	-	-
Cyclohexyldiméthylamine	0.002	0.0002	0.02
Acétate de n-butyle	0.18	0.018	0.36
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	0.635	0.0635	6.35
1,6-di-isocyanate d'hexaméthylène	0.0774	0.00774	0.774
- USINES TRAITEMENT DES EAUX USÉES (STP) ET SÉDIMENTS DANS L´EAU DOUCE ET MARINE:	PNEC STP mg/l	PNEC Sédiments mg/kg dw/d	PNEC Sédiments mg/kg dw/d
Diisocyanate d´isophorone	10.6	98.51	1.46
Oligomères de HDI, isocyanurate	38.3	266700	26670
Phosphate de tridécyle éthoxylé	-	-	-
Homopolymère de diisocyanate d´isophorone	-	-	-
Cyclohexyldiméthylamine	20.6	0.0211	0.000211
Acétate de n-butyle	35.6	0.981	0.0981
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	100	3.29	0.329
1,6-di-isocyanate d'hexaméthylène	8.42	0.01334	0.001334
- CONCENTRATION PRÉVISIBLE SANS EFFET, ORGANISMES TERRESTRES:- Air, sol et éffets pour des prédateurs et pour l´homme:	PNEC Air mg/m3	PNEC Sol mg/kg dw/d	PNEC Oral mg/kg dw/d
Diisocyanate d´isophorone	s/r	19.8	n/b
Oligomères de HDI, isocyanurate	s/r	53182	n/b
Phosphate de tridécyle éthoxylé	-	-	-
Homopolymère de diisocyanate d´isophorone	-	-	-
Cyclohexyldiméthylamine	-	0.00305	n/b
Acétate de n-butyle	s/r	0.0903	n/b
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	-	0.29	-
1,6-di-isocyanate d'hexaméthylène	-	0.0026	-

(-) - PNEC non disponible (pas de données d´enregistrement REACH).
n/b - PNEC non derivé (pas de potentiel de bioaccumulation).
s/r - PNEC non derivé (pas de risque identifié).

8.2 CONTRÔLES DE L'EXPOSITION:

CONTRÔLES TECHNIQUES APPROPRIÉS:

Veiller à une ventilation adéquate.Pour cela, il faut réaliser une bonne ventilation locale et disposer d´un bon système d´extraction générale.Si ces mesures ne suffisent pas maintenir la concentration de particules et vapeurs en-dessous les limites d´exposition au travail, une protection respiratoire appropriée doit être portée.

MESURES DE PROTECTION INDIVIDUELLE, TELLES QUE LES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE:

- Protection respiratoire:

Éviter l´inhalation de vapeurs.

- Protection des yeux et du visage:

Disposer de robinets, fontaines ou flacons de lavage oculaire contenant de l´eau propre dans les alentours de la zone d´utilisation.

- Protection des mains et de la peau:

On recommande disposer de robinets ou fontaines avec de l´eau propre dans les alentours de la zone d´utilisation.L´utilisation de crèmes protectrices peut aider à protéger les zones exposées de la peau.Des crèmes protectrices ne devront pas être appliquées après l´exposition.

Contrôle de l´exposition professionnelle: Règlement (UE) nr. 2016/425:

Comme mésure de prévention générale sur la santé et la sécurité dans l´ambient de travail, on recommande l´utilisation d´équipements de protection individuelle (EPI) basiques, avec la correspondant marquage CE. Pour plus d´informations sur les équipements de protection individuelle (stockage, l´utilisation, le nettoyage, l´entretien, le type et les caractérístiques du EPI, la classe de protection, le marquage, la categorie, la norme CEN, etc..), vous devriez consulter les brochures informatifs fournis par les fabricants des EPI.

Masque:	Pour des travaux brefs, on peut considérer l´utilisation d´une masque avec une combination de filtres de charbon actif et particules, du type A2-P2 (EN14387/EN143).Pour obtenir un niveau de protection adéquate, la classe du filtre doit être choisi en fonction du type et la concentration des agents contaminants présents, selon les spécifications du fabricant des filtres.Si le poste de travail ne dispose pas de la ventilation suffisante, ou quand les utilisateurs, en train de pulvériser ou non, se trouvent à l´intérieur de la cabine de peinture,
Lunettes:	Lunettes de sécurité avec des protections latérales contre éclaboussures de liquides (EN166).Nettoyer tous les jours et désinfecter à intervalles regulières conformément aux instructions du fabricant.
Écran facial:	Non.

Gants:	Gants résistants aux produits chimiques (EN374).Lors des contacts fréquents ou prolongés, on recommande utiliser des gants avec une protection de niveau 5 ou supérieure, avec un temps de pénétration >240 min.Quand seulement s´attend à un contact de courte durée, on recommande utiliser des gants avec une protection de niveau 2 ou supérieure, avec un temps de pénétration >30 min.Le temps de pénétration des gants sélectionnés doit être en accord avec la période d´utilisation prétendue.Il y à plusieurs facteurs (par exemple, la température), qui font que dans la pratique la période d´utilisation des gants protecteurs résistants aux produits chimiques est nettement inférieure à celle qui est établie dans la norme EN374.En raison de la grande variété de circonstances et possibilités, nos devons tenir compte du manuel d´instructions des fabricants de gants.Utiliser la technique correcte d´enlever les gants (sans toucher la surface extérieure du gant) pour éviter le contact de ce produit avec la peau.Les gants doivent être remplacés immédiatement si des indices de dégradation sont observés.
Bottes:	Non.
Tablier:	Non.
Combinaison:	Conseillable.

- Risques thermiques:

Non applicable (le produit est manipulé à la température ambiante).

CONTRÔLES D´EXPOSITION LIÉS À LA PROTECTION DE L´ENVIRONNEMENT:

Éviter tout déversement à l´environnement. Éviter les émissions à l´atmosphère.

- Déversements sur le sol:

Éviter l´infiltration dans les sols.

- Déversement dans l´eau:

Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d´eau doit être évité.

- Loi de gestion de l´eau:

Ce produit ne contient aucune substance incluse dans la liste des substances prioritaires dans le domaine de la politique de l´eau, selon la Directive 2000/60/CE~2013/39/UE.

- Émissions atmosphériques:

En raison de la volatilité, peut entraîner des émissions à l´atmosphère durant la manipulation et l´utilisation. Éviter l´émission à l´atmosphère.

RUBRIQUE 9 — PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 INFORMATIONS SUR LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSENTIELLES:

Aspect

État physique:	Liquide	
Couleur:	# Incolore	
Odeur:	Caractéristique	
Seuil olfactif:	Non disponible (mélange).	

Changement d´état

Point de congélation:	Non disponible (mélange).	
Point initial d'ébullition:	145,8* ºC à 760 mmHg	

- Inflammabilité:

Point d'éclair	44* ºC (Abel-Pensky)	CLP 2.6.4.3.
Limites inférieures/supérieures d´inflammabilité/explosivité:	Non disponible	
Température auto-inflammation:	Non applicable (il mantient pas la combustion).	

Stabilité

Température de décomposition:	Non disponible (impossibilité technique d´obtenir les données).	

Valeur pH

pH:	Non applicable (milieu non aqueux).	

- Viscosité:

Viscosité dynamique:	Non disponible.	
Viscosité cinématique:	Non disponible.	

- Solubilité(s):

Solubilité dans l'eau	Non applicable	
Liposolubilité:	Non applicable (produit inorganique).	
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non applicable (mélange).	

- Volatilité:

Taux d´évaporation:	Non disponible (manque de données).	

Densité

Densité relative:	1,084* à 20/4ºC	Relative eau
Densité de vapeur relative:	Non disponible.	

Caractéristiques des particules

La taille des particules:	Non applicable.	

- Propriétés explosives:

Les vapeurs peuvent former à l´aide de l´air des mélanges qui peuvent s´enflammer ou exploser en présence d´une source d´ignition.

- Propriétés comburantes:

Non classé comme produit comburant.

*Valeurs estimés sur la base des substances qui composent le mélange.

9.2 AUTRES INFORMATIONS:

Informations concernant les classes de danger physique

Aucune information supplémentaire disponible.

Autres caractéristiques de sécurité:

COV (livraison):	24,7 % Poids	
COV (livraison):	267,9 g/l	
Non volatile:	75,28 * % Poids	1h. 60ºC

Les valeurs indiquées ne coïncident pas toujours avec les spécifications du produit. Les données pour les spécifications du produit peuvent être trouvées dans la fiche techniche correspondante. Pour plus d´informations sur des propriétés physiques et chimiques relatives à la santé et à l´environnement, voir rubriques 7 et 12.

RUBRIQUE 10 — STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 REACTIVITE:

- Corrossion pour les métaux:

Il n´est pas corrosif pour les métaux.

- Proprietés pyrophoriques:

In n´est pas pyrophorique.

10.2 STABILITE CHIMIQUE:

Stable dans les conditions de stockage et d´emploi recommandées.

10.3 POSSIBILITE DE REACTIONS DANGEREUSES:

Possible réaction dangereuse avec l'eau, alcalis, amines, alcools, agents oxydants, acides, métaux, peroxydes.Réaction exothermique avec des amines et des alcools. Réagit avec l´eau dégageant du CO2.

10.4 CONDITIONS A EVITER:

- Chaleur:

Tenir éloigné des sources de chaleur.

- Lumière:

S´il en est possible, éviter l´incidence directe de radiation solaire.

- Air:

Le produit n´est pas affecté par l´exposition à l´air, mais il est recommandé ne pas laisser des récipients ouverts.

- Humidité:

Éviter l´humidité.Non applicable (le produit est manipulé à la température ambiante).

- Pression:

Irrélevant.

- Chocs:

Le produit n´est pas sensible aux chocs, mais comme recommandation de type général: il faut éviter les coups et une manipulation brusque, pour éviter des déformations et la rupture de l´emballage, en particulier lorsque le produit est manipulé en grandes quantités et pendant les opérations de chargement et de déchargement.

10.5 MATIERES INCOMPATIBLES:

Conserver à l´écart de l'eau, alcalis, amines, alcools, agents oxydants, acides, métaux, peroxydes.Nettoyer l´équipement d´application avec un solvant compatible.

10.6 PRODUITS DE DECOMPOSITION DANGEREUX:

Lors de décomposition thermique, des produits dangereux peuvent se former, incluisant des isocyanates.

RUBRIQUE 11 — INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Aucune donnée toxicologique sur la préparation elle-même n´est disponible. La classification toxicologique de cette mélange a été faite moyennant la méthode de calcul conventionnelle du Règlement (UE) nº 1272/2008~2024/197 (CLP).

11.1 INFORMATIONS SUR LES CLASSES DE DANGER TELLES QUE DÉFINIES DANS LE RÈGLEMENT (CE) NO 1272/2008:

TOXICITÉ AIGUË:

Dosages et concentrations letales de composants individuels:	DL50 (OECD401) mg/kg bw Oral	DL50 (OECD402) mg/kg bw Cutanée	CL50 (OECD403) mg/m3.4h Inhalation
Diisocyanate d´isophorone	4814 Rat	7000 Rat	> 40 Rat
Oligomères de HDI, isocyanurate	2500 Rat	> 2000 Rat	> 390 Rat
Cyclohexyldiméthylamine	272 Rat	380 Rat	
Acétate de n-butyle	10768 Rat	17600 Lapin	> 23400 Rat
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	8532 Rat	> 5000 Rat	> 35700 Rat
1,6-di-isocyanate d"hexaméthylène	738 Rat	593 Lapin	> 124 Rat
Estimations de la toxicité aiguë (ATE) de composants individuels:	**ATE mg/kg bw Oral**	**ATE mg/kg bw Cutanée**	**ATE mg/m3.4h Inhalation**
Diisocyanate d´isophorone	-	-	3000 Vapeurs
Oligomères de HDI, isocyanurate	-	-	11000 Vapeurs
Cyclohexyldiméthylamine	272	380	*> 500
Acétate de n-butyle	-	-	23400 Vapeurs
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	-	-	35700 Vapeurs
1,6-di-isocyanate d"hexaméthylène	738	-	124 Vapeurs

(*) - Estimation ponctuelle de la toxicité aiguë correspondant à la catégorie de classification (voir GHS/CLP Table 3.1.2). Ces valeurs sont utilisées pour calculer l´ATE dans le but de classifier un mélange à partir de ses composants et ne représentent pas les résultats de tests.
(-) - Les composants dont on suppose qu´ils ne présentent aucune toxicité aiguë au seuil supérieur de la catégorie 4 pour la voie d´exposition correspondante sont ignorés.

- Dose sans effet observé	NOAEL Oral mg/kg bw/d	NOAEL Cutanée mg/kg bw/d	NOAEC Inhalation mg/m3
Diisocyanate d´isophorone			0,27 Rat

- Dose minimale avec effect observé	LOAEL Oral mg/kg bw/d	LOAEL Cutanée mg/kg bw/d	LOAEC Inhalation mg/m3
Diisocyanate d´isophorone			1,1 Rat

INFORMATION SUR LES VOIES D´EXPOSITION PROBABLES: TOXICITÉ AIGUË:

Routes d´exposition	Toxicité aiguë	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou rétardées	Critère
Inhalation: Non classé	ATE > 20000 mg/m3	-	Il n´est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.1.3.6.
Peau: Non classé	ATE > 5000 mg/kg bw	-	Il n´est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par contact cutané (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.1.3.6.
Yeux: Non classé	Non disponible.	-	Il n´est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par contact oculaire (manque de données).	GHS/CLP 1.2.5.
Ingestion: Non classé	ATE > 5000 mg/kg bw	-	Il n´est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par ingestion (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.1.3.6.

GHS/CLP 3.1.3.6: Classification de mélanges à partir des composants (formule d´additivité).

CORROSSIVITÉ / IRRITATION / SENSIBILISATION :

Classe de danger	Organes cibles	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou rétardées	Critère
- Corrossivité/irritation respiratoire:	Voies respiratoires	Cat.3	IRRITANT: Peut irriter les voies respiratoires.	GHS/CLP 1.2.6. 3.8.3.4.
- Corrossivité/irritation cutanée:	Peau	Cat.2	IRRITANT: Provoque une irritation cutanée.	GHS/CLP 3.2.3.3.
- Lésions/irritation oculaire graves:	Yeux	Cat.1	LÉSIONS: Provoque de graves lésions des yeux.	GHS/CLP 3.3.3.3.
- Sensibilisation respiratoire: Non classé	-	-	Il n´est pas classé comme un produit sensibilisant par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.4.3.3.
- Sensibilisation cutanée:	Peau	Cat.1	SENSIBIILISANT: Peut provoquer une allergie cutanée.	GHS/CLP 3.4.3.3.

GHS/CLP 3.2.3.3: Classification de mélanges lorsqu´il existe des données sur les composants ou sur certains d´entre eux.
GHS/CLP 3.3.3.3: Classification de mélanges lorsqu´il existe des données sur les composants ou sur certains d´entre eux.
GHS/CLP 3.4.3.3: Classification de mélanges lorsqu´il existe des données sur les composants ou sur certains d´entre eux.
GHS/CLP 3.8.3.4: Classification de mélanges lorsqu´il existe des données sur les composants ou sur certains d´entre eux.

- DANGER PAR ASPIRATION:

Classe de danger	Organes cibles	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou rétardées	Critère
- Danger par aspiration: Non classé	-	-	Il n´est pas classé comme un produit dangereux par aspiration (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.10.3.3.

GHS/CLP 3.10.3.3: Classification de mélanges lorsqu´il existe des données sur les composants ou sur certains d´entre eux.

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES (STOT): Exposition unique (SE) et/ou Exposition répetée (RE):

Effets	SE/RE	Organes cibles	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou rétardées	Critère
- Efectos respiratorios:	SE	Voies respiratoires	Cat.3	IRRITANT: Peut irriter les voies respiratoires.	GHS/CLP 3.8.3.4
- Neurologiques:	SE	SNC	Cat.3	NARCOSIS: Peut provoquer somnolence ou vertiges par inhalation.	GHS/CLP 3.8.3.4.

GHS/CLP 3.8.3.4: Classification de mélanges lorsqu´il existe des données sur les composants ou sur certains d´entre eux.

EFFETS CMR:

- Effets cancérigènes:

N´est pas considéré comme un produit cancérigène.

- Génotoxicité:

N´est pas considéré comme un produit mutagénique.

- Toxicité pour la reproduction:

N´est pas perjudiciable pour la fertilité.N´est pas pejudiciable pour le developpement du foetus.

- Effets via l´allaitement:

Il n´est pas classé comme un produit nocif pour les bébés nourris au lait maternel.

EFFETS DIFFÉRÉS ET IMMÉDIATS, ET EFFETS CHRONIQUES D´UNE EXPOSITION DE COURTE ET DE LONGUE DURÉE:

Routes d´exposition

Peut s´absorber par inhalation de la vapeur, à travers la peau et par ingestion.

- Exposition à court terme:

L´exposition aux vapeurs de solvants contenus dans la préparation au-delà des limites d´exposition indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels qu´irritation des muqueuses et du système respiratoire, des reins, du foie et du système nerveux central.Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.Par ingestion, peut causer des irritations dans la gorge; d´autres effets peuvent être les mêmes que celles décrites pour l´exposition à des vapeurs. Provoque une irritation cutanée. Provoque des lésions oculaires graves. Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

- Exposition prolongée ou répétée:

Le contact répété ou prolongé peut provoquer l´élimination de la graisse naturelle de la peau, donnant comme résultat dermatite de contact non alèrgique et absortion à travers la peau.

EFFETS INTERACTIFS:

Non disponible.

INFORMATIONS SUR LA TOXICOCINÉTIQUE, MÉTABOLISME ET DISTRIBUTION:

- Absorption percutanée:

Cette préparation contient les suivantes substances pour lesquelles la absorption percutanée peut être tres élevé: Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle .

- Toxicocinétique basique:

Non disponible.

AUTRES INFORMATIONS:

Sur la base des propriétés des composants d´isocyanate et vu les données toxicologiques sur des préparations similaires,

11.2 INFORMATIONS SUR LES AUTRES DANGERS:

Propriétés perturbant le système endocrinien:

Ce produit ne contient pas de substances aux propriétés de perturbation endocrinienne identifiées ou en cours d"évaluation.

Autres informations:

Aucune information supplémentaire disponible.

RUBRIQUE 12 — INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Aucune donnée éco-toxicologique sur la préparation elle-même n´est disponible. La classification écotoxicologique de cette mélange a été faite moyennant la méthode de calcul conventionnelle du Règlement (UE) nº 1272/2008~2024/197 (CLP).

12.1 TOXICITÉ:

- Toxicité aiguë pour le milieu aquatique de composants individuels	CL50 (OECD 203) mg/l·96heures	CE50 (OECD 202) mg/l·48heures	CE50 (OECD 201) mg/l·72heures
Diisocyanate d´isophorone	72 - Poisson	27 - Daphnie	70 - Algues
Oligomères de HDI, isocyanurate	100 - Poisson	100 - Daphnie	1000 - Algues
Phosphate de tridécyle éthoxylé	10 - Poisson		
Cyclohexyldiméthylamine	32 - Poisson	75 - Daphnie	2 - Algues
Acétate de n-butyle	18 - Poisson	44 - Daphnie	675 - Algues
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	134 - Poisson	408 - Daphnie	1000 - Algues
1,6-di-isocyanate d'hexaméthylène			77 - Algues

- Concentration sans effet observé	NOEC (OECD 210) mg/l · 28 jours	NOEC (OECD 211) mg/l · 21 jours	NOEC (OECD 201) mg/l · 72 heures
Diisocyanate d´isophorone			4.4 - Algues
Acétate de n-butyle		23 - Daphnie	
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle		100 - Daphnie	

- Concentration minimale avec effet observé

Non disponible

ÉVALUATION DE LA TOXICITÉ AQUATIQUE:

Toxicité aquatique	Cat.	Principaux dangers pour l´environnement aquatique	Critère
- Toxicité aquatique aiguë: Non classé	-	Il n´est pas classé comme produit dangereux avec une toxicité aiguë pour les organismes aquatiques (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 4.1.3.5.5.3.
- Toxicité aquatique chronique:	Cat.3	NOCIF: Nociv pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	GHS/CLP 4.1.3.5.5.4.

CLP 4.1.3.5.5.3: Classification des mélanges en fonction de leur toxicité aiguë par la somme des composants classés.
CLP 4.1.3.5.5.4: Classification des mélanges en fonction de leur toxicité chronique (à long terme) par la somme des composants classés.

12.2 PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ:

- Biodégradabilité:

Non disponible.

Biodegradation aérobique de composants individuels	DCO mgO2/g	%DBO/DQO 5 jours	14 jours	28 jours	Biodegradabilidad
Diisocyanate d´isophorone		-	-	-	Non facile
Oligomères de HDI, isocyanurate		-	-	1	Non facile
Phosphate de tridécyle éthoxylé		-	-	45	Non facile
Cyclohexyldiméthylamine		-	-	-	Facile
Acétate de n-butyle	2204	80	82	83	Facile
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	1520	22	78	90	Facile
1,6-di-isocyanate d'hexaméthylène		-	20	42	Non facile

Note: Les données de biodégradabilité correspondent à une moyenne de données provenant de diverses sources bibliographiques.

- Hydrolyse:

Non disponible.

- Photodégradabilité:

Non disponible.

12.3 POTENTIEL DE BIOACCUMULATION:

Non disponible.

Bioaccumulation de composants individuels	logPow	BCF L/kg	Potenciel
Diisocyanate d´isophorone	4.75	634.3 (calculée)	Fort
Oligomères de HDI, isocyanurate	5.54	3.2 (calculée)	Non bioaccumulable
Phosphate de tridécyle éthoxylé	3.81	151.1 (calculée)	Fort
Homopolymère de diisocyanate d´isophorone			Non disponible
Cyclohexyldiméthylamine	2.01	35.7 (calculée)	peu probable, faible
Acétate de n-butyle	1.81	6.9 (calculée)	Non bioaccumulable
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	0.56	3.2 (calculée)	Non bioaccumulable
1,6-di-isocyanate d'hexaméthylène	3.2	59.6 (calculée)	Faible

12.4 MOBILITÉ DANS LE SOL:

Non disponible

Movilité de composants individuels	log Poc	Constante de Henry Pa·m3/mol 20ºC	Potenciel
Diisocyanate d´isophorone	4,12	0,941 (calculée)	Fort
Oligomères de HDI, isocyanurate		0 (calculée)	Non bioaccumulable
Phosphate de tridécyle éthoxylé	2,68		Fort
Acétate de n-butyle	1,84	28,5 (calculée)	Non bioaccumulable
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	0,23	0,42 (calculée)	Non bioaccumulable
1,6-di-isocyanate d'hexaméthylène	2,78	3,99 (calculée)	Faible

12.5 RÉSULTATS DES ÉVALUATIONS PBT ET VPVB:(Annexe XIII du Règlement (CE) nr. 1907/2006:)

Ne contient pas des substances qui répondent aux critères PBT/vPvB.

12.6 PROPRIÉTÉS PERTURBANT LE SYSTÈME ENDOCRINIEN:

Ce produit ne contient pas de substances aux propriétés de perturbation endocrinienne identifiées ou en cours d''évaluation.

12.7 AUTRES EFFETS NÉFASTES:

- Potentiel d´appauvrissement de la couche d´ozone:

Il ne contient pas de substances incluses dans le Règlement (UE) n° 2024/590 relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

- Potentiel de formation photochimique d´ozone:

Non disponible.

- Potentiel de réchauffement climatique:

Non disponible.

RUBRIQUE 13 — CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 MÉTHODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS:Directive 2008/98/CE~Réglement (UE) nº 1357/2014:

Prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter ou minimiser la formation de déchets. Analyser des possibles méthodes de revalorisation ou recyclage. Ne pas jeter directement à l´égout ou dans l´environnement, éliminer ce produit dans un centre agréé de collecte de déchets. Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur. Pour le contrôle d´exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.

Code LER	Description	Type de déchet
		Dangereux

Type de déchet selon le Règlement (UE) n° 1357/2014 :

HP 4 Irritant — irritation cutanée et lésions oculaires
HP 13 Sensibilisant
HP 5 Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration
HP 14 Écotoxique

Élimination d´emballages souillés:Directive 94/62/EC~2015/720/UE, Decision 2000/532/EC~2014/955/UE:

Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur.La classification des conteneur comme déchets dangereux dépendra du degré de vidage celui-ci, étant le détenteur du déchet responsable de leur classement, en conformité avec le Chapitre 15 01 de la Décision 2000/532/CE, et son acheminement vers la destination finale appropriée.Avec les emballages contaminés il faudra adopter les mêmes mesures que pour le produit.

Procédures de neutralisation ou destruction du produit:

Décharge officiellement autorisée, en accord avec les règlementacions locales.

RUBRIQUE 14 — INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 NUMERO ONU OU NUMERO D'IDENTIFICATION:

Non applicable

14.2 DESIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT DE L'ONU:

Non applicable

14.3 CLASSE(S) DE DANGER POUR LE TRANSPORT:

Transport par route (ADR 2025) et
Transport par chemin de fer (RID 2025):

Non réglementé

Transport voie maritime (IMDG 41-22):

Non réglementé

Transport voie aérienne (ICAO/IATA 2024):

Non réglementé

Transport par voies de navigation intérieures (ADN):

Non réglementé

14.4 GROUPE D'EMBALLAGE:

Non réglementé

14.5 DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT:

Non applicable.

14.6 PRECAUTIONS PARTICULIERES A PRENDRE PAR L'UTILISATEUR:

S´assurer que les personnes transportant le produit savent quoi faire en cas d´accident ou de déversement. Toujours transporter dans des récipients fermés qui sont en position verticale et sécure. Assurer une ventilation adéquate.

14.7 TRANSPORT MARITIME EN VRAC CONFORMEMENT AUX INSTRUMENTS DE L'OMI:

Non applicable.

RUBRIQUE 15 — INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 REGLEMENTATIONS/LEGISLATION PARTICULIERES A LA SUBSTANCE OU AU MELANGE EN MATIERE DE SECURITE, DE SANTÉ ET D'ENVIRONNEMENT:

Les réglementations applicables à ce produit en général sont énumérés tout au long de cette fiche de donnés de sécurité.

Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l´utilisation:

Voir la section 1.2

Avertissement tactile de danger:

Non applicable (les critères de classification ne sont pas remplis).

Protection de sécurité por des enfants:

Non applicable (les critères de classification ne sont pas remplis).

AUTRES LÉGISLATIONS:

Non disponible.

Contrôle des risques inhérents aux accidents graves (Seveso III):

Voir la section 7.2

Autres legislations locales:

Le destinataire doit vérifier l´existence éventuelle de réglementations locales applicables au produit chimique.

15.2 EVALUATION DE LA SECURITE CHIMIQUE:

Pour cette mélange n´a pas été fait une évaluation de la sécurité chimique.

AMPERE INDUSTRY FLOOR PAINT 2K WB - Durcisseur

Code : 13804

Version: 4 **Révision: 10/10/2025** Revisión précédente: 16/09/2025 Date d´impression: 10/10/2025

RUBRIQUE 16 — AUTRES INFORMATIONS

16.1

TEXTE DES PHRASES ET NOTES DONT LE NUMERO FIGURE A LA RUBRIQUE 2 ET/OU 3:

Mentions de danger en accord le Réglement (UE) nº 1272/2008~2024/197 (CLP), Annexe III:

H226 Liquide et vapeurs inflammables. H301 Toxique en cas d´ingestion. H302 Nocif en cas d´ingestion. H311 Toxique par contact cutané. H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H318 Provoque des lésions oculaires graves. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H330 Mortel par inhalation. H331 Toxique par inhalation. H332 Nocif par inhalation. H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d´asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. H335 Peut irriter les voies respiratoires. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH066 L´exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Notes concernat l´identification, classification et l´étiquetage des substances ou mélanges:

Note 2 : La concentration d"isocyanates donnée est le pourcentage en poids du monomère libre, calculé par rapport au poids total du mélange.

ÉVALUATION DES INFORMATIONS SUR LE DANGER DES MÉLANGES:

Voir les sections 9.1, 11.1 et 12.1.

CONSEILS RELATIFS À TOUTE FORMATION:

Il est recommandé pour tout le personnel qui va manipuler ce produit effectuer une formation basique en matière de prévention des risques professionels, afin de faciliter la compréhension et l´interpretation des fiches de donnés de sécurité et l´étiquetage des produits.

PRINCIPALES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES ET SOURCES DE DONNÉES:

· European Chemicals Agency: ECHA, http://echa.europa.eu/
· EUR-Lex L´accès au droit de l´Union européenne, http://eur-lex.europa.eu/
· Industrial Solvents Handbook, Ibert Mellan (Noyes Data Co., 1970).
· Valeurs limites d´exposition profesionelle aux agents chimiques en France, (INRS, ED 984, 2007).
· Accord européen concernant le transport des merchandises dangereuses par route, (ADR 2025).
· International Maritime Dangerous Goods Code IMDG including Amendment 41-22 (IMO, 2022).

ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES:

Liste des abréviations et acronymes qui pourraient être utilisés (mais pas nécessairement utilisés) dans cette fiche de données de sécurité:

· REACH: Réglément concernant l´enregistrement, l´évaluation et l´autorisation des substances chimiques.
· GHS: Système général harmonisé de classification et d´étiquetage des produits chimiques.
· CLP: Classification, à l´étiquetage et à l´emballage des substances et des mélanges.
· EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
· ELINCS: Liste européenne des substances chimiques notifiées.
· CAS: Service américain d´enregistrement des produits chimiques.
· UVCB: Substances de composition variable ou inconnue, des produits de réaction complexe ou des matériels biologiques.
· SVHC: Substances extrêmement préoccupantes.
· PBT: Substances persistantes, bioaccumulables et toxiques.
· mPmB: Substances très persistantes et très bioaccumulables.
· COV: Composés Organiques Volatiles.
· DNEL: Niveau dérivé sans effet (REACH).
· PNEC: Concentration prévisible sans effet (REACH).
· LC50: Concentration létale, 50 pour cent.
· LD50: Dose létale, 50 pour cent.
· ONU: Organisation des Nations Unies.
· ADR: Accord européen sur le transport des merchandises Dangereuses par Route.
· RID: Réglementations relatives au transport international de marchandises dangereuses.
· IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.
· IATA: Association du Transport aérien international.
· ICAO: Organisation de l´aviation civile internationale.

LÉGISLATIONS SUR FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ:

Fiche de Données de Sécurité selon l´Article 31 du Règlement (CE) nr. 1907/2006 (REACH) et l´annexe du Règlement (UE) nr. 2020/878.

HISTOIRE:	RÉVISION:
Version: 1	01/08/2022
Version: 2	26/05/2023
Version: 3	16/09/2025
Version: 4	10/10/2025

Modifications en ce qui concerne a la Fiche de données de sécutité précédente:

Les possibles chamgements législatifs, contextuelles, numériques, méthodologiques et normatifs en ce qui concerne a la version précédente sont mis en évidence dans cette Fiche de données de sécutité par une marque #

Les conditions de travail de l´utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l´état actuel de nos connaissances et sur les réglementationstant nationales que communautaires. Le produit ne doit pas être utilisé à d´autres usages que ceux spécifiés sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites. Il est toujours de la responsabilité de l´utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.Les informations données dans la présente fiche de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité du produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Fiche de Données de Sécurité (FDS) générée avec la version 6.0.0.195 du software JMTCHEM (www.jmtchemsolutions.com).